



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Au titre de l'article L. 120-1 du Code de l'environnement

Projet de Programme Local de Prévention Des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Syndicat Bil Ta Garbi

Il sera procédé à la mise à disposition du public du **mercredi 03 au mercredi 31 janvier 2018 inclus** du dossier concernant le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du territoire du Syndicat Bil Ta Garbi regroupant la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Communauté de Communes Béarn des Gaves.

Durant la période de mise à disposition du public, le projet du PLPDMA du Syndicat Bil Ta Garbi sera consultable sur le site internet du Syndicat Bil Ta Garbi www.jetonsmoinsstrionsplus.fr

Le dossier sera également disponible à son siège administratif, 7 rue Joseph Latxague à Bayonne, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Les intéressés pourront consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet, ou les adresser à la Présidente par voie postale ou électronique aux adresses indiquées ci-dessous :

Syndicat Bil Ta Garbi - 7 rue Joseph Latxague – BP 28555 – 64 185 BAYONNE Cedex

manuela.ducros@biltagarbi.fr

Seules les observations reçues au plus tard le **mercredi 31 janvier 2018** pourront être prises en compte.

A la fin de la mise à disposition, le Syndicat Bil Ta Garbi recueillera les avis formulés et fera le bilan.

Le PLPDMA sera ensuite adopté par les organes délibérants du Syndicat et de ses 2 collectivités adhérentes. Le projet final sera mis en ligne sur le site du Syndicat et envoyé au Préfet et à l'ADEME.